

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**DISPOSITIF PEDAGOGIQUE ACADEMIQUE : « *nom du dispositif* »**

AUTORISATION PARENTALE DE CESSION DE DROIT A L’IMAGE ET DE DROITS D’AUTEUR D’UN MINEUR DANS LE CADRE DE L’EDITION 2017-2018 DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE ACADEMIQUE « *nom du dispositif* »

AU BENEFICE DU RECTORAT DE CAEN ET DE SES PARTENAIRES ASSOCIES

Je soussigné(e) (père et mère ou représentants légaux)[[1]](#footnote-1) :

Demeurant :

Agissant en qualité de titulaire de l’autorité parentale de l’enfant :

Demeurant :

**1 – Droit à l’image**

 **autorise à titre gratuit le rectorat de l’académie de Caen et ses partenaires associés** à fixer et à reproduire l’image de mon enfant, ainsi qu’à la modifier et à l’utiliser dans le cadre du dispositif pédagogique académique « *nom du dispositif* », ou pour toute autre action de promotion qui utilise les œuvres ou les images réalisées dans le cadre de cette opération.

NB : La présente autorisation s’applique à tous supports (écrit, électronique et audiovisuel). La publication et la diffusion de l’image de l’enfant ainsi que des commentaires l’accompagnant ne pourront en aucun cas porter atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de mon enfant, en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives au droit à l’image.

 **n’autorise pas le rectorat de l’académie de Caen et ses partenaires associés** à fixer et à reproduire l’image de mon enfant.

**2 – Droits d’auteur**

 **cède, à titre gratuit, au bénéfice du rectorat de l’académie de Caen et de ses partenaires associés** les droitsd’auteur attachés aux œuvres réalisées par mon enfant dans le cadre de l’opération « *nom* *du dispositif* » ou pour toute autre action de promotion qui utilise les travaux réalisés par mon enfant dans le cadre de ce concours.

NB : Le droit d’exploitation de l’œuvre comprend le droit de reproduction par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour sur tous formats des travaux et œuvres réalisés dans le cadre du concours, ainsi que le droit de procéder à tout acte de reproduction de ceux-ci à des fins de circulation, d’exposition, de diffusion et d’outil pédagogique.

 **refuse de céder au rectorat de l’académie de Caen et à ses partenaires associés** les droitsd’auteur attachés aux œuvres réalisées par mon enfant dans le cadre de l’opération précitée.

*En cas d’accord des parents, la cession des droits à l’image et des droits d’auteur est consentie pour une exploitation sur le territoire français et à l’étranger, pour une durée de dix ans (10 ans) au bénéfice du rectorat de l’académie de Caen et de la Recherche ainsi que de ses partenaires associés. Elle est* ***révocable à tout moment, à ma demande expresse,*** *matérialisée par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à la déléguée académique à l’action culturelle du rectorat de l’académie de Caen.*

Fait à . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . , le . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Signature du père et de la mère ou des représentants légaux, précédée de la mention « lu et approuvé »

Remis en deux exemplaires originaux, un exemplaire original conservé par l’administration

*Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un courrier à l’adresse suivante :*

*Rectorat de l’académie de Caen*

*Adresse : 168 rue Caponière – BP 46184 – 14061 CAEN Cedex*

1. Le formulaire doit en principe être signé par le ou les titulaires de l’autorité parentale. La jurisprudence précise qu’en matière de prise de vue d’un mineur, l’autorisation des deux titulaires de l’autorité parentale (père et mère en principe) est requise (Cour de cassation, 12 décembre 2000,
n° 98-21311 et CA Versailles, 1ère ch., 16 février 2006, n°05/07803) [↑](#footnote-ref-1)